



# COMMISSION ARBITRES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.73

PV N° 19 DU SAMEDI 11/01/2025

Réunion du lundi 6 janvier 2025

Président de la commission : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18  
Président délégué : Antonio RODRIGUES - 06 80 40 26 80  
Vice-président / Relation avec les clubs : Yassin AMCHACHTI - 06 68 36 70 32  
Responsable Administrative, gestion du secrétariat : Denise AZNAR - 06 82 48 06 96  
Gestionnaire du budget & d'arbitres solidarité : Jean Noël FAURE - 07 60 08 56 40  
CTDA : Benoit CHANDELIER par mail [bchandelier@loire.fff.fr](mailto:bchandelier@loire.fff.fr) - 07 63 17 10 40  
Désignateur arbitres seniors D1 & D2 : Mustapha BENMESSAOUD - 06 12 56 53 43  
Désignateur arbitres seniors D3 & D5 : Jean-Luc GAILLARD - 06 78 90 50 28  
Désignateur arbitres seniors D4 : Guillaume DUPUY - 06 88 57 47 48  
Désignateur foot loisirs : Raphaël LEBLANC - 06 88 86 94 27  
Désignateur arbitres assistants Cédric CELLE - 06 75 49 39 83  
Désignateur arbitres stagiaires : Meyer JRAD - 06 65 32 27 52  
Désignateur arbitres féminines : Nabil BEN BOUAZZA - 06 45 18 51 56  
Désignateur des observateurs arbitres seniors : Cédric MARY - 06 17 32 72 03  
Validateur des observations des arbitres seniors : Cédric MARY - 06 17 32 72 03  
Gestionnaire des absences des arbitres : Habib TOUNSI - 06 82 90 12 36  
Gestionnaire des impayés arbitres seniors et jeunes : Issa GHADAB - 06 52 68 08 97  
Intendants : Daniel DOSNON - 06 15 45 13 27 ; Guy RUBAT - 06 44 91 08 74  
Représentant des arbitres à la commission de discipline : Joël SIMON - 06 63 69 23 83  
Représentant des arbitres au comité directeur : Jean-Louis FOREST - 06 88 24 23 53  
Responsable pôle formation : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18  
Formateur au sein du pôle formation : Mourad OUNOUGHU - 06 28 69 04 41

## COMMUNICATION

La nouvelle adresse mail : [arbitres@loire.fff.fr](mailto:arbitres@loire.fff.fr) doit être utilisée pour toute communication liée à l'arbitrage (CDA, questions, absences, désignation...). Lors de l'envoi, merci de bien vouloir préciser les informations suivantes : nom, prénom, n° licence et catégorie arbitre.

## CARNET NOIR

La CDA adresse ses plus sincères condoléances à M. LACHI Mourad pour le décès de son papa.

## DYSFONCTIONNEMENT PORTAIL DES OFFICIELS - DISPARITION DES DESIGNATIONS

Il y a un bug informatique permanent au niveau du Portail des Officiels. Si vous ne voyez plus de désignations, merci de vous connecter sur un ordinateur en faisant la manipulation suivante se déconnecter du Portail des Officiels et ensuite se reconnecter. Puis pensez à supprimer régulièrement l'application mobile Officiels et la réinstaller.

A noter, les désignations sont consultables dans le PV du District et sur le site internet du District. En dernier recours, vous pouvez prendre contact avec votre désignateur.

## RAPPEL ADMINISTRATIF

Après chaque rencontre, il est obligatoire de valider votre rapport de discipline via votre Portail des Officiels. Pensez à bien vérifier les informations avant de le valider (sous 48h à partir de la fin du match).

## COURRIERS RECUS

M. BREMOND Aurélien : justificatif employeur pour absence au stage de mi- saison.  
M. ZOUINA Yassir : justificatif pour absence au stage de mi- saison.  
M. SLAIMI Nader : rapport d'arbitre  
M. NEFSI Mostafa : certificat médical pour absence au test physique du 8 décembre.  
M. BENALLA Hicham : planning de travail pour programmer l'arbitrage.  
M. ERYURUK Faki : rapport d'arbitre.  
M. CETIN Aytekin : rapport d'arbitre.  
M. DALLEY Maxime : feuille de match papier (pas de tablette).  
M. BENCHADI Mehdi : erreur sur le score : modification faite.

## **AGENDA STAGE MI-SAISON :**

### **- STAGE DE MI-SAISON D1, D2, AA + PROMO :**

VENDREDI 7 à partir de 18h jusqu'au SAMEDI 8 FÉVRIER 2025, 17h30 au Lycée Agricole de Roanne - Chervé  
Les arbitres doivent arrivés au plus tard à 19h. Dîner offert sur place.

### **- ARBITRES STAGIAIRES ET JEUNES STAGIAIRES – MODULE 8**

DIMANCHE 18 MAI 2025 de 9h à 17h (lieu à confirmer)

## **INFORMATION OBSERVATEURS**

La charte déontologique de la saison 2024 -2025 devra être signée par l'ensemble des observateurs. Rappel de l'article 31 du règlement intérieur. Les observateurs ont pour obligation morale d'adopter une conduite bienveillante lors l'exercice de leur mission. Ils sont astreints à un devoir de réserve envers les instances sportives et les clubs dans le cadre des compétitions et/ou lors de toute communication à caractère public.

## **ARBITRE SOLIDARITE**

Pour toute demande, merci de bien vouloir envoyer un mail en précisant l'objet à l'adresse suivante : [arbitres@loire.fff.fr](mailto:arbitres@loire.fff.fr).  
Les retardataires, n'ayant pas apporté le chèque de 8 euros, doivent le déposer au plus vite au siège du District.

## **RAPPEL UTILISATION DU CARTON BLANC**

La CDA rappelle à l'ensemble des arbitres l'importance d'utiliser le carton blanc lorsqu'un joueur à une attitude inconvenante ou manifeste sa désapprobation en paroles ou en actes.

Merci de relire les consignes de cette saison : [https://loire.fff.fr/wp-content/uploads/sites/104/2024/10/Synthese Modifications Consignes CDA 2024 2025.pdf](https://loire.fff.fr/wp-content/uploads/sites/104/2024/10/Synthese_Modifications_Consignes_CDA_2024_2025.pdf)

En guise de rappel, le règlement de l'exclusion temporaire (carton blanc : <https://loire.fff.fr/wp-content/uploads/sites/104/2018/09/Le-Carton-Blanc-Exclusion-Temporaire-au-14-09-2018.pdf>)

## **HORAIRES DES RENCONTRES**

Le coup d'envoi de la rencontre est affiché sur votre désignation du PDO. En aucun cas, l'heure de la rencontre est un accord oral entre les clubs et les arbitres. La modification doit être sur votre désignation.

## **INFORMATION AUX ARBITRES OFFICIANTS EN FOOT DIVERSIFIE**

Si lors de l'arrivée des équipes critérium sur le terrain une (des) rencontre(s) officielle(s) de jeunes et/ou féminines (plateau, match, etc...) se déroule(nt), les équipes critérium doivent OBLIGATOIREMENT attendre la fin de la (des) rencontre(s) avant de pénétrer sur le terrain (même si un demi-terrain est libre) et ceci avant sanctions.

## **INFORMATION POLE REGLEMENTAIRE**

### **RAPPELS DES CONSIGNES**

#### **1- En cas d'utilisation de la FMI :**

A la fin de la rencontre, nous demandons à tous les arbitres de TRANSMETTRE la FMI, afin d'envoyer le résultat dès la fin du match. Cette manipulation doit être exécutée en présence d'un dirigeant de l'équipe recevante. En cas d'insuffisance de réseau, un partage de connexion avec un téléphone portable est nécessaire.

#### **2 – En cas d'utilisation d'une feuille de match papier :**

S'il est impossible d'utiliser la FMI, il faut rédiger une feuille de match papier.

A la fin de la rencontre, l'arbitre doit impérativement :

- faire une photo de la feuille de match papier et de la feuille annexe avec son téléphone portable
- envoyer les deux photos sous 48 heures à l'adresse mail suivante : [pole-reglementaire@loire.fff.fr](mailto:pole-reglementaire@loire.fff.fr)

#### **3 – Rapports circonstanciés (dans votre Portail des Officiels) :**

Il est rappelé qu'en cas de sanction (carton rouge), l'arbitre et les licenciés concernés doivent envoyer un rapport sous 48h afin de préciser les circonstances : action de jeu ou non, pendant la rencontre ou après, actes et paroles envers les adversaires, l'officiel... à l'adresse mail suivante : [pole-reglementaire@loire.fff.fr](mailto:pole-reglementaire@loire.fff.fr)

La commission de discipline constate une recrudescence de non envoi de rapport suite aux exclusions, ces rapports sont très importants pour l'application des sanctions, ils doivent être envoyés dans les quarante-huit heures suivant la rencontre via votre Portails des Officiels ou en copie à l'adresses suivante : [pole-reglementaire@loire.fff.fr](mailto:pole-reglementaire@loire.fff.fr).

### **UNAF LOIRE**

L'Arbre de Noël se déroulera le samedi 11 janvier, au District de la Loire, à partir de 15h30. Lors de cet après-midi, un spectacle de magie aura lieu à 16h et sera suivi de la remise des cadeaux aux enfants par le Père Noël. Pour clôturer l'après-midi, un gouter sera offert par l'UNAF.